

Nombre de personnes conseillées par l'Espace Info Energie

Description

Indicateur permettant de quantifier les actions de sensibilisation menées par le Parc sur la thématique de l'énergie (réduction des consommations d'énergie, énergie renouvelable, bois-énergie etc.) ainsi que le nombre de personnes touchées.

- Nombre de personnes conseillées par l'Espace Info Energie du Parc
- Nombre d'animations proposées (portes ouvertes, visites, réunions d'information etc.) par l'EIE et l'équipe du Parc (filière bois, autre)

Contexte / Analyse

Le Parc dispose d'un Espace Info-énergie dont l'objectif est de conseiller et de sensibiliser les particuliers sur les actions de réduction des consommations d'énergie. Il est amené à proposer des animations sur le territoire. Le Parc, au travers de ses missions sur la filière bois, propose un certain nombre d'actions de sensibilisation et d'information pour différents publics-cibles pour faire émerger de nouveaux projets (ex : semaine bois-énergie).

Résultats

Source : PNR CMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Bilan Carbone et évolution des émissions de GES sur le territoire

Description

Le Bilan Carbone® constitue une méthode et un outil permettant de comptabiliser l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et ainsi prendre conscience des principaux postes d'émissions. L'objectif étant de définir des objectifs de réduction et d'aider à la mise en place des plans d'actions.

On distingue dans ces Bilans Carbone réalisés les Bilan Carbone « territoire » (qui touchent différentes échelles territoriales, toutes thématiques confondues, à savoir les Pays, EPCI et communes) et les Bilan Carbone « patrimoine et service », qui concernent les agglomérations de plus de 50 000

habitants.

% du territoire recouvert par un Bilan Carbone, en faisant la distinction entre les Bilan Carbone « Territoire » et les Bilan Carbone « Patrimoine et service ».

Contexte / Analyse

Dans le cadre des PCTet PCET, des bilans Carbone sont réalisés afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre sur les territoires concernés et caractériser les secteurs d'activités les plus consommateurs d'énergie. Ces bilans permettent de cibler les priorités d'actions à mener pour agir dans la lutte contre le changement climatique.

Des bilans Carbone ont ainsi été réalisés sur le Pays boulonnais (en 2016), sur le Pays audomarois (en 2016), sur la CAB et la CASO.

Des bilans Carbone peuvent également être proposés à l'échelle des communes.

Résultats

Source : PNRCMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Les PCT et COT sur le territoire du Parc

Description

Un Plan Climat Territorial (PCT) est un projet de territoire dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Les PCET sont obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. A l'échelle du bassin de vie (« Pays ») des PCET « volontaires » peuvent également être mis en place.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont des outils permettant de décliner les objectifs opérationnels se rapportant aux PCT (Plans Climat Territoriaux). C'est un dispositif d'aide mis en place par l'ADEME en partenariat avec la Région , permettant aux collectivités de s'engager dans une politique territoriale.

- nombre de COT en cours d'élaboration
- nombre de COT en cours de mise en œuvre (COT signé)

Contexte / Analyse

2 démarches de Plans Climat Territoriaux « volontaires » sont en cours sur le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : le PCT du Pays Boulonnais et le PCT du Pays Audomarois. Le syndicat mixte du parc est co-animateur de ces PCT.

La CAB, la CASO et Cap Calaisis sont engagés dans les PCET « obligatoires » portant sur leur patrimoines et services.

Résultats



Le 1er COTRI du Pays Boulonnais a été signé en 2016 pour une durée de 3 ans. Sur le Pays Audomarois, un 1er COT a été mis en œuvre sur la période 2010-2013, et le 2ème COT a été signé en 2015 pour une durée de 3 ans.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017